
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 février 2018 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, déclare la séance ouverte à 19 h 03

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs et employés de l'arrondissement.

La mairesse annonce la modernisation du système d'éclairage de rues. Les travaux s'échelonnent sur 5 ans et visent le remplacement des luminaires par de l'éclairage au DEL. Cette modernisation permettra des économies d'énergie et d'entretien.

Madame Rouleau souligne le versement, en 2017, de près de 2,3 millions de dollars en contributions financières à des organismes à but non lucratifs de l'arrondissement.

Par la suite, la mairesse souligne la contribution et l'engagement de douze bénévoles dans la communauté. Ces bénévoles ont été invités à signer le Livre d'or de l'arrondissement le 25 janvier dernier.

Elle invite les citoyens à se procurer le Calendrier culturel où de nombreuses propositions de spectacles, de contes, de théâtre, d'ateliers, d'expositions et conférences sont proposés.

Enfin, madame Rouleau invite également les citoyens à participer aux activités en lien avec le Mois de l'histoire des Noirs, dont le coup d'envoi sera donné ce vendredi à l'Église Saint-Joseph.

CA18 30 02 0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2018, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA18 30 02 0002

RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2017, DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUES LES 14 ET 19 DÉCEMBRE 2017 AINSI QUE DES PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DU 21 DÉCEMBRE 2017 ET DU 12 JANVIER 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017, des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement tenues les 14 et 19 décembre 2017, ainsi que des procès-verbaux de correction du 21 décembre 2017 et du 12 janvier 2018.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une demande d'appui à la campagne « Quatre murs, c'est pas assez »
 - Une demande de suivi pour l'aménagement de toilettes à la rampe d'accès à l'eau au parc Clémentine de La-Rousselière
 - Une plainte concernant des bacs à ordures.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel souligne la participation des athlètes de l'arrondissement aux jeux Olympiques. Il annonce l'inauguration de la salle des arbitres de l'aréna Rodrigue-Gilbert en hommage à Luc Lachapelle, qui a œuvré comme arbitre dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec pendant 25 ans. Il invite enfin des citoyens au tournoi Pee-Wee qui se tiendra à Pointe-aux-Trembles.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà invite les citoyens au festival « Montréal joue » qui se tiendra du 24 février au 11 mars dans les deux bibliothèques de l'arrondissement. Il remercie le personnel de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour leur implication dans cet événement.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce la tenue de plusieurs activités pour la famille et les enfants dans le cadre de la semaine de relâche scolaire.

Monsieur le conseiller Richard Guay souligne le succès de la journée « Plaisirs d'hiver » qui s'est tenue le 4 février dernier à la place du Village.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens à participer à la table de développement social de Rivière-des-Prairies.

Madame la conseillère Lisa Christensen souligne l'adoption du plan d'action 2018-2020 des personnes âgées. Elle invite les citoyens à donner leur opinion en participant à un sondage en ligne ou en participant aux diverses rencontres d'échange.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt d'une motion d'appui à la campagne « Quatre murs ce n'est pas assez »;
- Dépôt de photos concernant des bacs à ordures.

CA18 30 02 0003

ADOPTER LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL « MONTRÉAL DE TOUS LES POSSIBLES ».

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

ADOPTÉ

12.01 1171209002

CA18 30 02 0004

OFFRIR AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE LA RECONSTRUCTION DE CERTAINES RUES ARTÉRIELLES (PRR ET PCPR 2018) À L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), d'assumer la responsabilité de la reconstruction de certaines rues artérielles (PRR et PCPR 2018) à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2018

ADOPTÉ

12.02 1174281020

CA18 30 02 0005

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE PROJET DE COMPLEXE INTÉRIEUR MULTIFONCTIONNEL PROPOSÉ PAR TENNIS QUÉBEC SUR LE SITE DU CLUB DE GOLF DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

ATTENDU que le projet de complexe intérieur multifonctionnel rejoint tout à fait la volonté de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de favoriser un mode de vie actif pour les résidents de notre territoire dans le cadre de sa politique en saines habitudes de vie;

ATTENDU que le site choisi demeure particulièrement intéressant par sa cohabitation avec le Club de golf de l'île de Montréal;

ATTENDU que la présence du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies à proximité de ce complexe éventuel consolide l'implantation d'un pôle récréo-sportif dans ce secteur qui possède un fort potentiel de développement résidentiel et commercial;

ATTENDU que l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles comptant 1100 élèves est située à distance de marche, ce qui permettrait de souhaiter des partenariats pour favoriser l'accès de nos jeunes à des installations sportives de qualité;

ATTENDU que d'autres installations scolaires se retrouvent aussi dans ce secteur en développement;

ATTENDU qu'il est évident que les citoyens de l'Est de Montréal bénéficieraient d'une infrastructure telle que celle projeté par Tennis Québec;

ATTENDU que bien que la pratique du tennis intérieur soit l'activité principale du complexe, il est intéressant que d'autres disciplines sportives et récréatives soient intégrées au projet, permettant ainsi l'accès à tous les résidents à différentes activités;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement suivra avec attention les prochaines étapes de ce projet porteur pour le développement du sport dans l'Est de Montréal, autant que pour l'ensemble de la métropole;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la conseillère Suzanne Décarie,
monsieur le conseiller Richard Guay, madame la conseillère Nathalie
Pierre-Antoine, madame la conseillère Lisa Christensen, undefined, undefined,
undefined, undefined, undefined, undefined

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement donne son appui à Tennis Québec dans ses démarches visant la réalisation de ce complexe intérieur multifonctionnel.

ADOPTÉ

15.01

CA18 30 02 0006

OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE MARC MORIN ÉLECTRIQUE INC. POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE DE LA PISCINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS DE LA SOUMISSION PUBLIQUE RP-DSAG17-01 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Marc Morin Électrique inc., le contrat relatif à la mise aux normes de l'éclairage de la piscine du centre communautaire Roussin, au prix de sa soumission, soit au montant de 151 652,03 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux document de l'appel d'offres public numéro RP-DSAG17-01 (6 soumissionnaires dont 1 non conforme);

D'autoriser une dépense de 160 992,03 \$, taxes incluses, afin d'inclure, le cas échéant, les frais contingents et les incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1187872001

CA18 30 02 0007

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET EN INGÉNIERIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS TERRAINS DE BASEBALL À LA FIRME EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC., CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-PARC17-28 (4 SOUMISSIONNAIRES) ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Expertise Sports Design LG inc. un contrat au montant de 263 869,92 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement de divers terrains de baseball, conformément à la soumission déposée pour l'appel d'offres PRO-PARC17-28 (4 soumissionnaires) ;

D'autoriser une dépense de 290 256,91 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1171163006

CA18 30 02 0008

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE AU CONTRAT OCTROYÉ À DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CHR CANADA INC., POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (PRR-PCPR 2017) - LOT 2 (APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-ING17-06) ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De modifier la valeur du contrat octroyé à l'entreprise Demix Construction, Une Division de CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement (PRR-PCPR 2017) - Lot 2 (appel d'offres numéro RP-ING17-06), au montant initial de 9 145 489,28 \$ taxes et contingences incluses, afin de l'augmenter au montant de 11 365 957,08 \$ taxes et contingences incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 417 859,12\$ taxes et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux, faisant passer la dépense initiale autorisée de 9 958 489,28 \$ à 12 376 348,41\$ taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense révisée est assumée par la ville-centre de la façon suivante:

- 62,69 % au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT),
- 37,31% à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

ADOPTÉ

20.03 1174281009

CA18 30 02 0009

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE AU CONTRAT OCTROYÉ À L'ENTREPRISE 2633-2312 QUÉBEC INC. (ARTHIER) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BELVÉDÈRE ET AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES SUR LE SITE DE LA MAISON DU CITOYEN, DANS LE VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES (APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-DGP-17-50).

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à l'entreprise 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), au montant de 41 348,60 \$, taxes incluses pour la construction d'un belvédère et aménagements périphériques sur le site de la Maison du citoyen dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles, et faisant augmenter le contrat total de la firme de 1 052 251,20 \$ à 1 093 959,80 \$ taxes et contingences incluses et faisant passer la dépense totale de 1 067 251,20 \$ à 1 108 599,80 \$ taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1176239001

CA18 30 02 0010

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE POUR L'ANNÉE 2018, POUR LES DEUX (2) ORGANISMES MAISON DE LA FAMILLE COEUR À RIVIÈRE ET CARREFOUR FAMILIAL LES PITCHOUS, AFIN DE SOUTENIR LE PROJET ACCÈS LOISIR POUR LES DEUX QUARTIERS DE L'ARRONDISSEMENT. AUTORISATION D'UN VIREMENT BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2018, EN PROVENANCE DU SOLDE DISPONIBLE DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUR FINANCER DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES DANS LE CADRE DU PROJET ACCÈS LOISIR.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ pour l'année 2018, pour les deux (2) organismes suivants, tel qu'il suit, afin de soutenir le projet Accès Loisir pour les deux quartiers de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles :

Maison de la famille Cœur à Rivière	2 640 \$
Carrefour familial les Pitchous	1 360 \$

D'autoriser un virement budgétaire de 1 000 \$ pour l'année 2018, en provenance du solde disponible des contributions financières pour financer des achats de biens non durables dans le cadre du projet Accès Loisir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1173353003

CA18 30 02 0011

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT POUR LES SÉANCES TENUES LE 10 NOVEMBRE ET LE 8 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances du 10 novembre et 8 décembre 2017.

ADOPTÉ

30.01

CA18 30 02 0012

ACCUSER RÉCEPTION DES RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES EN MATIÈRE DE MOUVEMENTS DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017 ET EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 28 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE ET DU 25 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017. DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS, POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017

Monsieur le conseiller Gilles Déziel enregistre son abstention de se prononcer sur ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de novembre et décembre 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 28 octobre au 24 novembre et du 25 novembre au 31 décembre 2017.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de novembre et décembre 2017 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2017.

ADOPTÉ

30.02 1184230001

CA18 30 02 0013

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SUIVANTS : COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE, POUR ET AU NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON, COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE, POUR ET AU NOM DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE FATIMA, LE RELAIS DU BOUT, ASSOCIATION BÉNÉVOLE PATME, POUR ET AU NOM DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS, FOND-ACTION SANTÉ COMMUNAUTAIRE BÉNISE NORMIL, CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL COLOMBO INC. ET FÉDÉRATION DE HOCKEY MINEUR DE L'EST, POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS RESPECTIVES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3000 \$ aux organismes suivants :

- 1000 \$ à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, pour la participation des élèves musiciens de l'orchestre d'harmonie de l'école au MusicFest Canada à Toronto les 17 et 18 mai;
- 300 \$ à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, pour et au nom de l'École Notre-Dame de Fatima, pour une sortie de fin d'année à Ottawa des élèves de 6^e Année;
- 500 \$ à Le Relais du bout, pour la tenue de la 28^e édition de la Fête de la Famille Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles qui est prévue le 2 juin 2018;
- 350 \$ à l'Association bénévole PATME, pour et au nom de la Table de concertation des aînés, pour le Bal des aînés qui s'est tenu en octobre 2017;
- 250 \$ au Fond-Action Santé communautaire Bénise Normil, pour le Cocktail dînatoire de l'amitié qui sera tenu le 3 mars 2018 au profit de projets de santé jeunesse;
- 300 \$ au Club optimiste Montréal colombo inc, pour l'organisation d'activités pour aider la jeunesse et à favoriser son épanouissement et encourager la participation à la vie active;
- 300 \$ à la Fédération de hockey mineur de l'Est pour l'organisation de leur 31^e Festival annuel Bébittes - Pré-novice, les 3 et 4 février.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1184860003

VACANT

30.04

CA18 30 02 0014

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-032 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ».

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-032 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires ».

40.01 1176425017

CA18 30 02 0015

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-032 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES »

ATTENDU QUE ce règlement remplace le règlement RCA09-Z01-031, dont le premier projet a été adopté par la résolution numéro CA17 3012 0420;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-032 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires ».

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le mardi, 27 février 2018, à la Maison du Citoyen, située au 12 090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1176425017

CA18 30 02 0016

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30081 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ DES AÎNÉS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA18-30081 intitulé « Règlement constituant le comité des aînés de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.03 1184860004

CA18 30 02 0017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30081 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ DES AÎNÉS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA18-30081 intitulé : « Règlement constituant le Comité des aînés de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.04 1184860004

CA18 30 02 0018

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30082 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION CITOYENNE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller de l'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA18-30082 intitulé « Règlement constituant le comité démocratie et participation citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.05 1184860005

CA18 30 02 0019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30082 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION CITOYENNE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA18-30082 intitulé : « Règlement constituant le Comité démocratie et participation citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1184860005

CA18 30 02 0020

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30083 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ JEUNESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ».

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère de l'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA18-30083 intitulé « Règlement constituant le comité jeunesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.07 1184860006

CA18 30 02 0021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30083 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ JEUNESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA18-30083 intitulé : « Règlement constituant le Comité jeunesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.08 1184860006

VACANT

40.09

CA18 30 02 0022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 16 JANVIER 2018, CONCERNANT LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-114 INTITULÉ : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 11870, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, SUR LE LOT PROJETÉ PORTANT LE NUMÉRO 6 166 436 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 janvier 2018, concernant le projet de résolution numéro PP-114 intitulé : « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » d'un bâtiment situé au 11870, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot projeté portant le numéro 6 166 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies »

ADOPTÉ

40.10 1170565016

CA18 30 02 0023

ADOPTION DU SECOND PROJET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-114 INTITULÉE : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 11870, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, SUR LE LOT PROJETÉ PORTANT LE NUMÉRO 6 166 436 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 14 décembre 2017 et la tenue d'une assemblée publique de consultation le 16 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-114 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » d'un bâtiment situé au 11870, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot projeté portant le numéro 6 166 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies. »

ADOPTÉ

40.11 1170565016

CA18 30 02 0024

ADOPTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-113 INTITULÉE : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA MODIFICATION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » DU BÂTIMENT SITUÉ AU 13505, RUE SHERBROOKE EST, SUR LE LOT 6 057 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-TREMBLES »

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande la transformation et l'occupation d'un bâtiment commercial existant aux fins de l'usage « lieu de culte » sur le lot portant le numéro 6 057 083;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 23 novembre 2017 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 décembre 2017 ainsi que l'adoption du second projet le 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un nombre insuffisant de signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-113 intitulée « Projet particulier visant à permettre la modification et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » du bâtiment situé au 13505, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 057 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.12 1170565014

CA18 30 02 0025

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DRESSÉ PAR LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM, SUITE AU REGISTRE TENU DU 22 AU 26 JANVIER 2018 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA17-E157 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement par intérim, suite au registre tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 janvier 2018, pour le règlement d'emprunt numéro RCA17-E157 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de mobilier dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires. »

ADOPTÉ

40.13 1174230015

CA18 30 02 0026

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DRESSÉ PAR LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM, SUITE AU REGISTRE TENU DU 22 AU 26 JANVIER 2018 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA17-E155 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement par intérim, suite au registre tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 janvier 2018, pour le règlement d'emprunt numéro RCA17-E155 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements ».

ADOPTÉ

40.14 1171163004

CA18 30 02 0027

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DRESSÉ PAR LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM, SUITE AU REGISTRE TENU DU 22 AU 26 JANVIER 2018, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA17-E156 INTITULÉ: « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement par intérim, suite au registre tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 janvier 2018, pour le règlement d'emprunt numéro RCA17-E156 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique - domaine administratif ».

ADOPTÉ

40.15 1174230014

CA18 30 02 0028

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DRESSÉ PAR LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM, SUITE AU REGISTRE TENU DU 22 AU 26 JANVIER 2018 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA17-E158 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement par intérim, suite au registre tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 janvier 2018, pour le règlement d'emprunt numéro RCA17-E158 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.16 1174939004

CA18 30 02 0029

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DRESSÉ PAR LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM, SUITE AU REGISTRE TENU DU 22 AU 26 JANVIER 2018 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA17-E160 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement par intérim, suite au registre tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 janvier 2018, pour le règlement d'emprunt numéro RCA17-E160 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.17 1171163005

CA18 30 02 0030

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT (RCA09-L01), RELATIVEMENT À LA SUPERFICIE MINIMALE DE DEUX LOTS PRÉVUS SUR UN TERRAIN SITUÉ AU 12625, 56E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel que modifié), relatif à la superficie minimale de deux lots prévus sur un terrain situé au 12625, 56^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies. Le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Girard, en date du 10 janvier 2018, minute 17766, afin de :

- Permettre que les lots projetés 6 195 728 et 6 195 729 soient d'une superficie minimale de 278,7 m², au lieu de 334,4 m².

ADOPTÉ

40.18 1185270001

CA18 30 02 0031

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT (RCA09-Z01), RELATIVEMENT À LA MARGE DE REcul LATÉRALE DROITE ET À UN ÉLÉMENT ARCHITECTURAL EN SAILLIE POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 16, RUE DES FRÊNES - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogations mineures quant aux articles 90 et 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), à la marge de recul latérale droite et à un élément architectural en saillie pour un bâtiment résidentiel situé au 16, rue des Frênes, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 19 septembre 2017, minute 7411, afin de :

- Permettre une marge de recul latérale droite minimale de 0,73 mètre (au point du bâtiment le plus rapproché de la limite de lot), au lieu de 1,5 mètre (article 90 du Règlement de zonage RCA09-Z01);
- Permettre qu'une corniche soit à une distance minimale 0,13 mètre d'une limite latérale de lot (au point où la corniche est le plus rapproché de la limite de lot), au lieu de 1,2 mètre (article 115 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

Il est à noter que tout éventuel projet d'agrandissement devra se conformer aux marges de recul minimales et aux normes visant les saillies en vigueur au moment du dépôt de la demande.

ADOPTÉ

40.19 1175270009

CA18 30 02 0032

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT (RCA09-Z01), RELATIVEMENT À LA MARGE DE REcul AVANT ET LA MARGE DE REcul ARRIÈRE POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL PROJETÉ AU 7255, BOULEVARD PERRAS - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 janvier 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogations mineures quant aux articles 88 et 91 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), visant la marge de recul avant et la marge de recul arrière pour un bâtiment résidentiel projeté au 7255, boulevard Perras, dans le district de Rivière-des-Prairies. Le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Alain Croteau, en date du 8 décembre 2017, minute 5884, afin de :

- Permettre une marge de recul avant minimale de 4,25 mètres, au lieu de 7,5 mètres (article 88 du Règlement de zonage numéro RCA09-Z01, tel que modifié);
- Permettre une marge de recul arrière minimale de 1,54 mètre, au lieu de 6 mètres (article 91 du Règlement de zonage numéro RCA09-Z01, tel que modifié).

ADOPTÉ

40.20 1175270010

CA18 30 02 0033

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT (RCA09-Z01), RELATIVEMENT À LA RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DE REcul POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL JUMELÉ PROJETÉ AU 16281, RUE FORSYTH ET À LA RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DE REcul DE SON AIRE DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURE, À LA RÉDUCTION DE LA MARGE DE REcul ARRIÈRE POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL JUMELÉ PROJETÉ AU 17000, BOULEVARD GOUIN EST ET À LA RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE DE REcul DE SON AIRE DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURE, SUR LES LOTS PROJETÉS 6 174 627 ET 6 174 628 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux articles 90, 91 et 206 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la réduction de la marge latérale de recul pour un bâtiment résidentiel jumelé projeté au 16281, rue Forsyth et à la réduction de la marge latérale de recul de son aire de stationnement extérieure, à la réduction de la marge de recul arrière pour un bâtiment résidentiel jumelé, projeté au 17000, boulevard Gouin Est et à la réduction de la marge arrière de recul de son aire de stationnement extérieure, sur les lots projetés 6 174 627 et 6 174 628 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, tel qu'illustré sur le projet d'implantation portant le numéro des minutes 667 et réalisé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-François Dufour, déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 janvier 2018, à savoir :

16281, rue Forsyth :

- Permettre une marge de recul latérale de 1,25 mètre plutôt que de 2,5 mètres, tel que prescrit à l'article 90 et indiqué à la grille des spécifications de la zone 049 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié);
- Permettre une marge de recul latérale de 0 mètre plutôt que de 1 mètre pour une aire de stationnement extérieure de plus de 4 unités, tel que prescrit à l'article 206 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

17000, boulevard Gouin Est :

- Permettre une marge de recul arrière de 0 à 4,78 mètres plutôt que de 6 mètres, tel que prescrit à l'article 91 et indiqué à la grille des spécifications de la zone 049 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié);
- Permettre une marge de recul latérale de 0 mètre plutôt que de 1 mètre pour une aire de stationnement extérieure de plus de 4 unités, tel que prescrit à l'article 206 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

Le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001356349.

ADOPTÉ

40.21 1176425018

CA18 30 02 0034

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), DE L'IMPLANTATION, DE L'APPARENCE ARCHITECTURALE ET DE L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL JUMELÉ PROJETÉ AU 17000, BOULEVARD GOUIN EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans visant l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial jumelé prévu au 17000, boulevard Gouin Est, sur le lot projeté 6 174 628, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-François Dufour, en date du 9 janvier 2018, minute 667.

L'apparence architecturale est présentée sur les plans d'élévation déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 novembre 2017, ainsi que sur le plan de perspective.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Façades	Rouge
Béton	Façades	Béton naturel
Aluminium	Façades	Gris foncé
Aluminium	Cadres portes et fenêtres	Noir

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 janvier 2018.

ADOPTÉ

40.22 1176425019

CA18 30 02 0035

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), DE L'IMPLANTATION, DE L'APPARENCE ARCHITECTURALE ET DE L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL JUMELÉ PROJETÉ AU 16281, RUE FORSYTH - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans visant l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel multifamilial jumelé prévu au 16281, rue Forsyth, sur le lot projeté 6 174 627, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-François Dufour, en date du 9 janvier 2018, minute 667.

L'apparence architecturale est présentée sur les plans d'élévation déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 novembre 2017, ainsi que sur le plan de perspective.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Façades	Rouge
Béton	Façades	Béton naturel
Aluminium	Façades	Gris foncé
Aluminium	Cadres portes et fenêtres	Noir

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 janvier 2018.

ADOPTÉ

40.23 1176425020

CA18 30 02 0036

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2173971063 SUR LES LOTS 6 174 627, 6 174 628 ET 6 174 629, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 janvier 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), au plan relatif à l'opération cadastrale pour la construction de trois bâtiments résidentiels sur les lots 6 174 627, 6 174 628 et 6 174 629, rue Sherbrooke Est dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'opération cadastrale est présentée sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 28 novembre 2017, minute 12142.

ADOPTÉ

40.24 1176425021

CA18 30 02 0037

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), VISANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR UN BÂTIMENT JUMELÉ SITUÉ AUX 1280-1282, 9E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 octobre 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De **ne pas donner suite** à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 206.10 de la section 31.1, applicable aux bâtiments jumelés, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), visant le remplacement du revêtement extérieur pour un bâtiment jumelé situé aux 1280-1282, 9^e Avenue, sur le lot 1 092 758, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

De **ne pas approuver** l'assemblage de matériaux, tel que présenté sur les photographies estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 septembre 2017;

De **ne pas approuver** les matériaux et la couleur suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur, compagnie
Brique	Façade principale	Beige margaux, cinco, Permacon
Pierre	Façade principale	Beige margaux, cinco, Permacon

ADOPTÉ

40.25 1170826013

CA18 30 02 0038

REQUÊTE POUR L'INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 12540, AVENUE FERNAND-GAUTHIER - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA18-(C-4.1)-001, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées face au 12540, avenue Fernand-Gauthier sur une distance de 7 mètres vers le nord, à 64 mètres au nord du boulevard Perras;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.26 1170040002

CA18 30 02 0039

REQUÊTE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE FACE AU 11826, RUE DE LA GAUCHETIÈRE, À POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA18-(C-4.1)-002, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées face au 11826, rue De La Gauchetière, sur une distance de 8 mètres;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.27 1174281041

CA18 30 02 0040

TITULARISATION DE 5 EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS, MATRICULES 100027803, 100027647, 100027811, 735572000 ET 100022085, EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE 5 EMPLOYÉS TITULAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Monsieur le conseiller Gilles Déziel enregistre son abstention de se prononcer sur ce dossier.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de 5 employés auxiliaires cols bleus, matricules 100027803, 100027647, 100027811, 735572000 et 100022085, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de 5 employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1182700001

CA18 30 02 0041

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De désigner monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux mois, soit jusqu'au 3 avril 2018.

ADOPTÉ

51.01 1173971005

CA18 30 02 0042

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-
POINTE-AUX-TREMBLES POUR PRÉSIDER LE COMITÉ DE CIRCULATION DE
L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE désigner madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville, présidente, au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux mois, soit jusqu'au 3 avril 2018.

ADOPTÉ

51.02 1174281036

CA18 30 02 0043

**DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE DÉSIGNER MONSIEUR RICHARD GUAY,
CONSEILLER DE LA VILLE DU DISTRICT LA POINTE-AUX-PRAIRIES, POUR AGIR À TITRE DE «
CÉLÉBRANT COMPÉTENT » POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES ET DES UNIONS CIVILES**

ATTENDU le Code civil du Québec permet à des élus municipaux de célébrer des mariages et unions civiles, et ce, moyennant une désignation de la part du ministre de la Justice du Québec;

ATTENDU QUE le conseiller Richard Guay souhaite être autorisé à cette fin;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De demander au Ministre de la Justice de désigner le monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, district de La Pointe-aux-Prairies, comme célébrant compétent, pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

51.03 1184860001

CA18 30 02 0044

DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE RENOUVELER LA DÉSIGNATION DE MONSIEUR GILLES DÉZIEL, CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT, POUR AGIR À TITRE DE CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES ET DES UNIONS CIVILES.

ATTENDU le Code civil du Québec permet à des élus municipaux de célébrer des mariages et unions civiles, et ce, moyennant une désignation de la part du ministre de la Justice du Québec;

ATTENDU QUE le conseiller Gilles Déziel a été autorisé en 2016 à célébrer des mariages et unions civiles;

ATTENDU QUE les élections municipales de 2017 ont mis fin à cette désignation;

ATTENDU QUE le conseiller Gilles Déziel désire continuer à agir à titre de « célébrant compétent »;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De demander au Ministre de la Justice de renouveler, rétroactivement au 5 novembre 2017, la désignation de monsieur Gilles Déziel, conseiller de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, district de Pointe-aux-Trembles, dont le code de célébrant porte le numéro 63764, comme « célébrant compétent », pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

51.04 1184860002

CA18 30 02 0045

NOMINATION DE MONSIEUR CHARLES-HERVÉ AKA À TITRE DE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À COMPTER DU 19 FÉVRIER 2018.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Charles-Hervé Aka à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce à compter du 19 février 2018.

ADOPTÉ

51.05 1184860007

CA18 30 02 0046

DÉPÔT DES LISTES DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS : 1) COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$; 2) COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT, LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1182468001

CA18 30 02 0047

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2017 DU RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 de l'arrondissement relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.01 1184281002

CA18 30 02 0048

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 22;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2018.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement